

## Coupe du Monde de Rugby 2023 : la Région et France 2023 accueillent les apprentis d'Occitanie ayant participé à l'opération Campus 2023



Coupe du Monde de Rugby 2023 : la Région et France 2023 accueillent les apprentis d'Occitanie ayant participé à l'opération Campus 2023

Kamel Chibli, vice-président en charge de l'Éducation, de l'Orientation, de la Jeunesse et des Sports, et Marie Castro, vice-présidente en charge de la formation professionnelle, représentants Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, ont accueilli hier à Toulouse aux côtés de Jacques Rivoal, président de France 2023, les apprentis recrutés dans le cadre de l'opération Campus 2023, pour une journée de clôture de ce projet innovant de formation aux métiers du sport.

Dès septembre 2019, la Région a souhaité s'engager dans **un partenariat fort avec le comité d'organisation France 2023 pour l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby** afin de faire de cet événement mondial un rendez-vous incontournable en Occitanie.

De nombreuses actions ont été menées dans tous les territoires. Parmi les plus emblématiques, **le recrutement de près de 300 apprentis « Campus 2023 » en Occitanie pendant 3 ans**, formés en apprentissage aux métiers du sport sur l'ensemble du territoire afin d'obtenir des diplômes de niveau bac +1, bac +3 et bac +5 et d'exercer par la suite des métiers tels que chef de projet événementiel ou encore animateur d'activités sportives.

Leur formation s'est déroulée dans **14 centres de formation existants** et sur le terrain, dans **241 structures régionales : clubs, ligues régionales, comités départements de rugby et autres disciplines sportives**.

**1er territoire de France en nombre de jeunes recrutés dans le cadre de Campus 2023**, la Région Occitanie s'est fortement engagée pour faire connaître les formations auprès des jeunes et prendre part à leur financement, en mobilisant **une aide globale de plus de 850 000€**.

**80% des jeunes ayant participé à Campus 2023** ont d'ores et déjà trouvé leur sortie post-Campus 2023 en étant : pérennisés par la structure accueillante ou embauchés par une autre structure ; en poursuite d'étude ou s'orientant vers un autre projet professionnel.

